



**La Régie  
de l'Eau**

**Tarifs applicables**  
**AU SERVICE DE L'EAU**  
**À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

## Tarifs - Eau potable

Consommation : 1,3090 € HT/m<sup>3</sup>

€ HT

TARIFS COMPTEURS	Frais d'accès au service	compteur diamètre - 40	37,15
		compteur diamètre × 60	90,23
	Abonnement annuel	compteur diamètre 15	21,23
		compteur diamètre 20	31,85
		compteur diamètre 30	84,92
		compteur diamètre 40	184,70
		compteur diamètre 60	327,68
		compteur diamètre 80	521,96
		compteur diamètre 100	995,70
		compteur diamètre 150	2 072,09
compteur diamètre × 200	2 072,09		

## Tarifs - Frais et prestations annexes

€ HT

FRAIS	Retard de paiement (15 jours)		8,33
	Rejet de paiement (tout type de paiement)		10,00
	Fermeture pour non paiement		78,83
	Déplacement d'un agent jour de semaine 8h-18h		36,78
	Déplacement d'un agent en dehors de la plage 8h-18h et samedi		63,06
	Déplacement d'un agent dimanche et jour férié		157,66
	Déplacement pour relève convoquée suite à non accès au compteur		89,34
	Prise d'eau frauduleuse	compteur diamètre - 40	1 051,01
		compteur diamètre × 60	10 000,00
	Intervention illicite sur compteur		1 051,01
	Remplacement/renouvellement du dispositif de comptage suite à négligence de l'abonné	compteur diamètre - 20	84,08
		compteur diamètre 30	178,67
		compteur diamètre 40	262,76
		compteur diamètre 60	578,06
compteur diamètre 80		620,10	
compteur diamètre 100		725,20	
compteur diamètre 150		1 313,77	
compteur diamètre 200	1 418,87		

€ HT

PRESTATIONS ANNEXES	Vérification d'un compteur sur banc d'essai (selon norme COFRAC) pour un compteur diamètre - 40		472,96
	Vérification d'un compteur sur banc d'essai (selon norme COFRAC) pour un compteur diamètre > 40 à 150		735,70
	Analyse d'eau en laboratoire		141,88
	Installation et dépose d'un ensemble mobile de comptage et de disconnexion de diamètre 60 ou 100 mm		367,86
	Autorisation de puisage partie fixe (forfait)		1 000,00

PÉNALITÉS RELATIVES AUX AUTORISATIONS DE PUISAGE	Non respect des conditions techniques de puisage	à la 1 <sup>ère</sup> infraction	1 500,00	
		à la 2 <sup>ème</sup> infraction	5 000,00	+ exclusion définitive
	Dégradation d'ouvrage du réseau d'eau		1 000,00	+ frais de remise en état de l'ouvrage